

En cas d'absence lors d'une livraison, le panier n'est pas remboursé. Il vous est donc conseillé de demander à une personne de votre entourage de venir retirer le panier pour vousou de l'offrir à quelqu'un !

CHOIX DU PANIER ET MODALITES DE PAIEMENTS

Choix du panier	paiement	Encaissement chèque
<input type="checkbox"/> LE PETIT PANIER <u>Saison printemps /été</u> : 331,50€ 4 paniers à 11€ + 23 paniers à 12,5€ <u>Saison hiver</u> : 231 € 21 paniers hiver à 11 €	<u>Saison printemps /été</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 331,50 € <input type="checkbox"/> 2 chèques : 165 € + 166,50 € <input type="checkbox"/> 3 chèques : 111,50 € + 110 € + 110 € si virement, merci de le faire pour le 5 du mois. <u>Saison hiver</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 88 € + <input type="checkbox"/> 1 chèque de 143 € ou <input type="checkbox"/> 1 chèque de 88 € + <input type="checkbox"/> 2 chèques : 72 € + 71 €	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2022 2 ^{ème} chèque, début mai 2022 3 ^{ème} chèque encaissé début juin 2022 encaissé le 05 novembre 2022 encaissé 5 janvier 2023 encaissé le 05 novembre 2022 1 ^{er} encaissé le 5 janvier 2023 2 ^{ème} encaissé 5 février 2023
<input type="checkbox"/> LE GRAND PANIER <u>la saison printemps / été</u> : 4 paniers à 11€ + 23 paniers à 18 € (soit 458 €) <u>Saison hiver</u> : 21 paniers à 16,5 € (soit 346,50 €)	<u>Saison été</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 458 € <input type="checkbox"/> 2 chèques : 229 € + 229 € <input type="checkbox"/> 3 chèques : 153 € + 153 € + 152 € <u>Saison hiver</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 132 € + + <input type="checkbox"/> 1 chèque de 214,50 € ou <input type="checkbox"/> 1 chèque de 132 € + <input type="checkbox"/> 2 chèques : 107,50 € + 107 €	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2022 2 ^{ème} chèque, début mai 2022 3^{ème} chèque encaissé début juin 2022 encaissé le 05 novembre 2022 encaissé 5 janvier 2023 encaissé le 05 novembre 2022 1 ^{er} encaissé le 5 janvier 2023 2 ^{ème} encaissé 5 février 2023

Le principe de l'AMAP reposant sur un pré-financement, tous les chèques seront donnés aux paysans à la signature du contrat. L'option du règlement en une fois est privilégiée.

Cas des co-paniers : il vous est proposé en régler en 1 ou 2 chèques maxi . Merci d'avance !

Un avenant « options hiver » à ce contrat, pourra vous être proposé en fonction des récoltes de l'été. Tous les chèques seront libellés à l'ordre du « GAEC les légumes de la Morette ».

Si vous souhaitez régler par virement merci de le faire pour les dates indiquées dans le tableau

Titulaire du compte : Les légumes de la Morette

IBAN : FR76 1027 8026 0100 0205 8010 147 BIC : CMCIFR2A

Le paysan -ne	L'amapien-ne
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Exemplaire Paysans



Contrats « Légumes biologiques » 2022

Saison été ou à l'année (été 2022+ hiver 2022 / 2023)

Le présent contrat engage l'Amapien-ne pour l'été 2022 ou une année complète (saison été + saison hiver 2022/2023) selon votre choix. **C'est un engagement fort de soutien et de solidarité** envers notre paysan –maraîcher. Les différentes modalités de paiements sont détaillées dans la partie « choix du panier et modalités de paiements ». Les signataires des présents contrats s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le cadre de la charte des AMAP. En particulier :

L'amapien-ne...	Les paysans...
Nom :	Michèle et Florent BOULANGER
Adresse :	49 rue du Hamelet 80860 PONTHOILE
CP : Localité :	Tél : 09 75 81 81 45
Tél :	@ http://www.leslegumesdelamorette.com
Mail :	Mail : leslegumesdelamorette@orange.fr
.....s'engage à :s'engagent à :
<ul style="list-style-type: none"> * Préfinancer la production. * Etre solidaire vis-à-vis du paysan : partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. * Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences de livraison. 	<ul style="list-style-type: none"> * fournir des légumes biologiques et parfois des légumes, en bocaux, transformés sur la ferme. * Etre présent aux livraisons et accueillir les amapiens sur sa ferme au moins une fois sur l'année. * Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés.

CALENDRIER ET MODALITES D'ENGAGEMENT

Le présent contrat est élaboré pour, selon votre choix : la saison d'été ou l'année entière (Barrez légumes hiver si vous ne prenez que la saison été)

saisons	Nombres livraisons	Calendrier des livraisons
Légumes printemps / été 2021 (4 paniers à 11 €) + 23 paniers (petit ou grand)	27 paniers en 25 livraisons	- Panier PRINTEMPS (petit panier pour tous à 11 €) : livraisons les 5; 12 ; 26 avril + 03 mai Panier ETE (petit ou grand panier) : livraison hebdomadaire à partir du 24 mai 2022 jusqu'au 18 octobre 2022 . - double panier le 09 août 2022 (pas de livraison le 15) - double panier le 18 octobre 2022 (pas de livraison les 25 octobre et 1 ^{er} novembre 2022).
Légumes hiver 2021/2022 du mardi 8 novembre 2022 au mardi 28 mars 2023.	21 paniers en 19 livraisons	Une livraison hebdomadaire avec exceptions suivantes : -Double panier le 20 décembre 2022 Pas de livraison le 27 décembre 2022. -Double panier le 14 février 2023 (Pas de livraison le 21 février 2023)

Ces livraisons auront lieu le mardi de 17H45 à 19H dans la cour de l'ancienne CPAM , Place Anatole Gosselin 80120 RUE , juste à côté de l'office du tourisme , selon le calendrier établi ci-dessus.

Selon la situation sanitaire , les horaires peuvent changer !

En cas d'absence lors d'une livraison, le panier n'est pas remboursé. Il vous est donc conseillé de demander à une personne de votre entourage de venir retirer le panier pour vousou de l'offrir à quelqu'un !

CHOIX DU PANIER ET MODALITES DE PAIEMENTS

Choix du panier	paiement	Encaissement chèque
<input type="checkbox"/> LE PETIT PANIER Saison printemps /été : 331,50€ 4 paniers à 11€ + 23 paniers à 12,5€ Saison hiver : 231 € 21 paniers hiver à 11 €	Saison printemps /été <input type="checkbox"/> 1 chèque de 331,50 € <input type="checkbox"/> 2 chèques : 165 € + 166,50 € <input type="checkbox"/> 3 chèques : 111,50 € + 110 € + 110 € si virement, merci de le faire pour le 5 du mois. Saison hiver <input type="checkbox"/> 1 chèque de 88 € + <input type="checkbox"/> 1 chèque de 143 € ou <input type="checkbox"/> 1 chèque de 88 € + <input type="checkbox"/> 2 chèques : 72 € + 71 €	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2022 2 ^{ème} chèque, début mai 2022 3 ^{ème} chèque encaissé début juin 2022 encaissé le 05 novembre 2022 encaissé 5 janvier 2023 encaissé le 05 novembre 2022 1 ^{er} encaissé le 5 janvier 2023 2 ^{ème} encaissé 5 février 2023
<input type="checkbox"/> LE GRAND PANIER la saison printemps / été : 4 paniers à 11€ + 23 paniers à 18 € (soit 458 €) Saison hiver : 21 paniers à 16,5 € (soit 346,50 €)	Saison été <input type="checkbox"/> 1 chèque de 458 € <input type="checkbox"/> 2 chèques : 229 € + 229 € <input type="checkbox"/> 3 chèques : 153 € + 153 € + 152 € Saison hiver <input type="checkbox"/> 1 chèque de 132 € + + <input type="checkbox"/> 1 chèque de 214,50 € ou <input type="checkbox"/> 1 chèque de 132 € + <input type="checkbox"/> 2 chèques : 107,50 € + 107 €	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2022 2 ^{ème} chèque, début mai 2022 3^{ème} chèque encaissé début juin 2022 encaissé le 05 novembre 2022 encaissé 5 janvier 2023 encaissé le 05 novembre 2022 1 ^{er} encaissé le 5 janvier 2023 2 ^{ème} encaissé 5 février 2023

Le principe de l'AMAP reposant sur un pré-financement, tous les chèques seront donnés aux paysans à la signature du contrat. L'option du règlement en une fois est privilégiée.

Cas des co-paniers : il vous est proposé en régler en 1 ou 2 chèques maxi . Merci d'avance !

Un avenant « options hiver » à ce contrat, pourra vous être proposé en fonction des récoltes de l'été. Tous les chèques seront libellés à l'ordre du « GAEC les légumes de la Morette ».

Si vous souhaitez régler par virement merci de le faire pour les dates indiquées dans le tableau

Titulaire du compte : Les légumes de la Morette

IBAN : FR76 1027 8026 0100 0205 8010 147 BIC : CMCIFR2A

Le paysan -ne	L'amapien-ne
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Exemplaire amapiens